

DÉCRET N° 2024 – 735 DU 31 JANVIER 2024
portant promotion de dix-sept (17) officiers subalternes de la
Police républicaine au titre de l'année 2024.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

'd

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2017-41 du 29 décembre 2017 portant création de la Police républicaine, telle que modifiée par la loi 2020-14 du 03 juillet 2020 ;
- vu** la loi n° 2020-16 du 03 juillet 2020 portant statut spécial des personnels de la Police républicaine ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-456 du 15 septembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police républicaine ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-372 du 19 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- vu** l'arrêté n° 024/MISP/DC/SGM/DGPR/SA/012SGG24 du 30 janvier 2024 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 2024 de trois cent trente-deux (332) fonctionnaires de la Police républicaine du corps des officiers de police ;
- sur** proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont promus aux grades supérieurs au titre de l'année 2024, les officiers de la Police républicaine dont les noms suivent :



POUR COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	TOGBLE Comlan	Unique
2.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	TOSSOU Séraphin	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

Néant

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE

Néant

POUR COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2024

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	AGOSSA Kayossi Stephane	Unique
2.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	DATO Comlan Bertrand	Unique
3.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	ADJAGNON Coffi	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

Néant

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE

Néant

POUR COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2024

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	BOKO Thibaut Mélinmon	Unique
2.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	MAKPONSE Esseouedo Anicet	Unique
3.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	MORA SARRE Abdoulaye	Unique
4.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	AGOUNTCHON Adolphe Koffi	Unique
5.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	TOSSOU Dèzégny Sohinh Boris	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

Néant



POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE

Néant

24haubenin.bj

POUR COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE MAJOR DE POLICE

- Fonctionnaires de police du cadre général et spécialisés en cours de carrière

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	GANGNON Koffi Bienvenu	Unique
2.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	ASSAVEDO Boole Fortuné Mahoussi	Unique
3.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	OROU Abdou Samadou	Unique
4.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	DAOUINTA Larissa Tchawèba Gbètondji	Unique
5.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	KPATACLO Aguèmon Moïse	Unique
6.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	SOKOTO Patrice Tchorouwé	Unique

- Fonctionnaires de police spécialistes recrutés sur titre

N°	Grade	Nom et prénoms	Echelon
1.	Commissaire de police de 1 ^{ère} classe	EZIN H. Huguette Lydia	Unique

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE DE POLICE DE PREMIERE CLASSE

Néant

Article 2

Les promotions ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 4

Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 31 janvier 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité publique,



Alassane SEIDOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 120 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MISP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; INTERESSES 17 ; SGG : 4 ; JORB : 1.